



Bon de commande automobile

Par **virginie c**, le **21/01/2013** à **14:41**

bonjour,

samedi 21/01/2013 après reflexion et positionnement de mon choix sur les différentes options je décide de pré-commander ma nouvelle voiture chez FORD à Leers.

nous effectuons un bon de commande sous réserve d'acceptation de prêt personnel et je fais un chèque de caution de 1000€ qui ne doit pas être encaissé.

le prix de ma voiture option entretien clé en main s'élève à 15200€ environ

le dimanche vers 11h le vendeur de chez Ford m'appelle et me dit avoir une mauvaise nouvelle.

effectivement il y a une erreur sur le prix initial de ma voiture cette erreur s'élève à 1400 euros en plus du prix annoncé soit 16600€

j'ai eu rdv avec le directeur des ventes qui ne peut malheureusement rien faire pour moi car le bon de commande est juste tamponné par le vendeur mais pas signé.

s'il vous plaît y a-t-il possibilité d'un recours car je n'ai pas le choix selon le vendeur de refuser l'augmentation de prix ou alors il débite mon chèque mais je n'ai pas de voiture.

merci de votre réponse

Virginie